



LA CLAF

Caisse Locale de l'Alimentation de Flers agglo

Qu'est-ce que la CLAF ?

La CLAF est une expérimentation inspirée du concept de la **Sécurité Sociale de l'Alimentation** (SSA). Ses objectifs sont multiples :

- Lutter contre la **précarité alimentaire**
- Permettre l'**accès à une alimentation de qualité pour tous et toutes**
- **Soutenir les producteurs** du territoire aux pratiques durables
- Redonner du **pouvoir d'agir aux citoyens et citoyennes**



La CLAF est une initiative portée par Flers Agglo accompagnée de la Coop des Territoires. Ce dispositif citoyen est ouvert à la participation des habitants. Depuis septembre 2024, ils se réunissent régulièrement au sein du **groupe de réflexion de la CLAF** pour définir les modalités de la caisse et assurer son fonctionnement.

La CLAF est un projet solidaire mené aujourd'hui par et pour les habitantes et habitants de Flers Agglo. Tous les **nouveaux membres sont invités** à venir **participer aux ateliers** et contribuer au projet.



Comment fonctionne la CLAF ?

Le fonctionnement repose sur une **caisse commune** alimentée par les **cotisations des membres** et un **fond d'équilibre** (financé par Flers Agglo et l'État) permettant de compenser l'écart entre les sur-cotisations et les sous-cotisations. Les membres versent **chaque mois une cotisation**, dont ils déterminent eux-mêmes le montant selon leurs moyens financiers lors de leur inscription. Ils reçoivent, en échange, une **somme fixe de 100 CLAF-Outils** (équivalent à 100€) chaque mois sur leur compte CLAF.

des cotisations
(sur-cotisation : + de 100 €
sous-cotisations : - de 100€) **+** **un fond d'équilibre**
(financé par Flers Agglo et l'Etat) **=** **100€ par membre**



Comment déterminer le montant de ma cotisation mensuelle?

Pour déterminer le montant de sa cotisation, vous pouvez vous baser sur l'un ou plusieurs des **3 critères** présentés ci-dessous. En fonction de votre réponse à chacun de ces 3 critères, un montant de cotisation vous est proposé à titre indicatif.

Chaque membre est **libre de déterminer sa cotisation**, en mixant les méthodes de calcul ou en ajustant à la hausse ou à la baisse son montant comme il le souhaite. Il est tout à fait **possible de sur-cotiser** en fixant un montant supérieur à 100€ pour contribuer à l'équilibre économique et la pérennisation du modèle. Il vous est demandé de **définir le montant** de votre cotisation au moment de votre **candidature** (dans le formulaire).

3 règles sont à respecter :

- la cotisation mensuelle est fixe et **engage sur 3 mois (4 mois pour la vague de juin à septembre 2026)**
- le **minimum de cotisation est de 20€** (mensuel)
- le montant des cotisations se détermine par **tranche de 5€**.

Les 3 critères



1

Le **REVENU MENSUEL NET**

= (mes revenus - mes impôts directs) ÷ le nombre d'unités dans mon foyer*

2

Le **RESTE À VIVRE**

= (mon revenu mensuel net - mes charges fixes) ÷ le nombre d'unités dans mon foyer*

3

Le **BUDGET ALIMENTAIRE MENSUEL**

= somme du budget dépensé pour l'alimentation chaque mois ÷ le nombre d'unités alimentaires de mon foyer**

***Les unités de foyer :**

1 unité/adulte

0,5 unité/enfant de + de 14 ans

0,3 unité/enfant de - de 14 ans

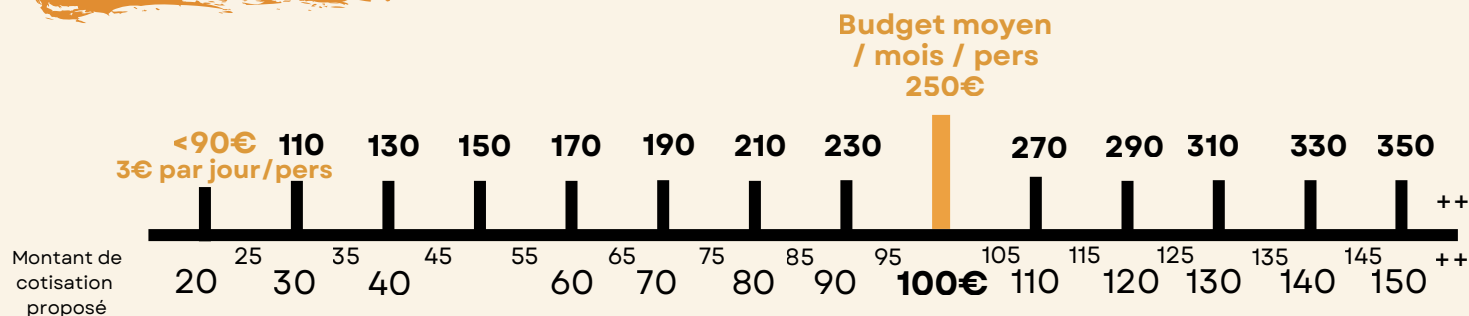
****Les unités alimentaires du foyer :**

1 unité/personne de + de 14 ans

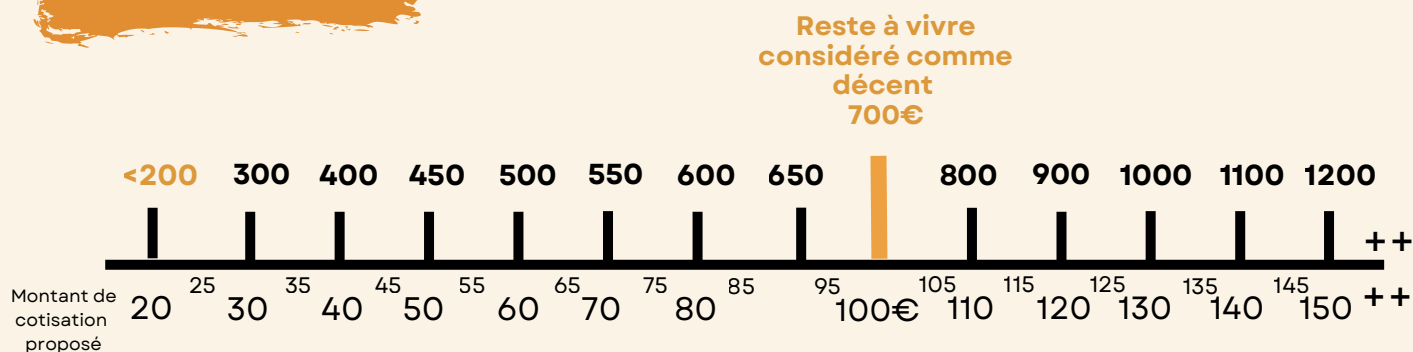
0,5 unité/enfant de - de 14 ans

Les grilles d'autodétermination pour chaque critère :

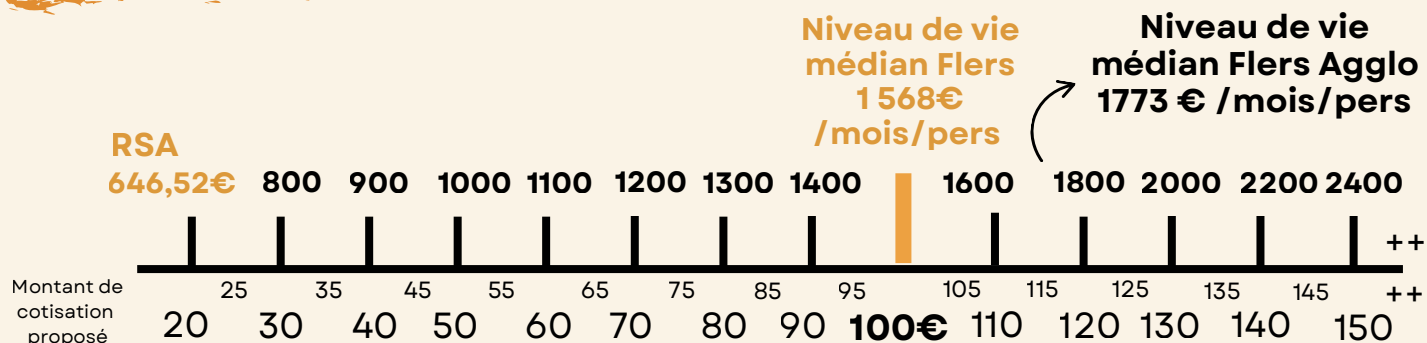
Le budget alimentaire



Le reste à vivre



Le niveau de vie



Comment cotiser à la CLAF ?

Chaque membre à son arrivée dans la CLAF, lors d'une **permanence d'accueil** :



- Reçoit sa **carte CLAF**,
- Crée son **compte CLAF en ligne** (accessible depuis son téléphone et son ordinateur),
- **Cotise** le montant indiqué lors de sa candidature

Le paiement des cotisations s'effectue lors de l'inscription et elle est déduite 1 fois par mois de votre compte bancaire. Il peut se faire de plusieurs manières classées par ordre à privilégier pour faciliter le suivi et limiter les frais :

- par **prélèvements bancaires**, mis en place avec votre RIB,
- par **carte bancaire**,
- en **espèces**, directement au CCAS sur des créneaux dédiés.

Vous avez aussi la possibilité de payer les 3 mois en une seule fois et recevoir 300 CLAF-Outils d'un coup.

Où dépenser mes CLAF-Outils ?

Les CLAF-Outils sont une monnaie dédiée à l'achat de **produits alimentaires** exclusivement (pas d'alcool, ni de produits d'hygiène ou cosmétiques). Vous pouvez faire vos courses dans une **trentaine de points de ventes conventionnés**. Ce sont des **producteurs** ainsi que des **commerces**, qui vendent à Flers Agglo et qui respectent la **grille de critères** définis par le groupe de réflexion (**local, respect de l'environnement**, des salariés, des animaux...). Contrairement à un système de paniers imposés, vous restez **libres de choisir** les producteurs et commerces (conventionnés) chez qui vous souhaitez faire vos courses, et acheter les produits (alimentaires) que vous souhaitez.

Retrouver l'ensemble des producteurs conventionnés et les marchés sur lesquels ils sont présents sur [cette carte](#).

Les commerces et les producteurs conventionnés sur les différents marchés de l'Agglo et à la ferme



OU DÉPENSER MES CLAF-OUTILS ?

CHEZ LES PRODUCTEURS SUR LES MARCHÉS

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
8h à 13h Briouze	8h à 13h Athis-de-l'Orne	7h-13h Flers	8h-13h La Ferté-Macé	8h à 13h Briouze	7h-13h Flers	9h-13h Ter dimanche du mois La Carneille
DANS 3 COMMERCES						
• La Halte Paysanne à St-Georges-des-Groseillers						
• Biocoop à Flers						
• Nature Andaines à La Ferté-Macé						

15h-18h
Ségrie-Fontaine

OU DÉPENSER MES CLAF-OUTILS ?

DIRECTEMENT À LA FERME

09 h 50 à 12 h et de 14 h 50 à 18 h (le samedi seulement le matin) Vente à la ferme - Récupérer sa commande
La Maison des Légumes

17h30-19h30 Les Minières	15h-19h Vente à la ferme Ferme de la Suée	16h-19h Vente à la ferme Ferme Pleine Terre	15h-20h Vente à la ferme Les Prés Grains Des 17h Vente à la ferme sur commande Fournil du Feu grain	17h30-19h30 Les Minières	9h-12h30 Vente à la ferme Ferme Pleine Terre	9h-12h30 Vente à la ferme Ferme des Hameaux	9h-12h30 Vente à la ferme Les Fruiliers du Domfrontais
-----------------------------	-------------------------------------------------	---------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------	----------------------------------------------------	---------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------

Comment dépenser mes CLAF-Outils ?

Option 1 : avec ma carte CLAF

C'est tout simple, il suffit de poser votre carte CLAF sur le téléphone du producteur ou du commerçant.



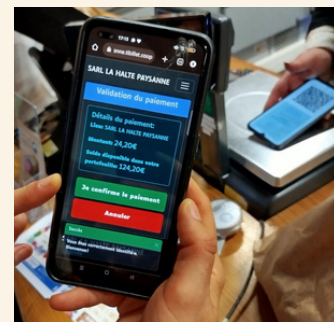
Cette option n'est pas disponible chez tous les producteurs, cela dépend du type de téléphone !



Option 2 : en me connectant à mon compte sur mon téléphone

Depuis votre compte CLAF sur votre téléphone, vous allez pouvoir scanner le QR code que vous présentera le producteur sur son téléphone, et ainsi valider la transaction.

A tout moment, vous pouvez **voir le montant de votre tirelire** CLAF et votre **historique** de transactions sur votre compte CLAF.



Pourquoi rejoindre l'aventure ?

La Sécurité Sociale de l'Alimentation a une vocation universelle. Rejoindre la CLAF, c'est intégrer une **aventure collective** où chaque motivation trouve sa place. Que vous soyez poussé par des convictions écologiques, une envie de rencontrer de nouvelles personnes partageant des valeurs communes, par l'objectif de prendre soin de votre santé ou par le souhait de soutenir les producteurs autour de chez vous, votre participation prend tout son sens !

Si vous souhaitez :

- **Consommer** de manière responsable,
- **Agir** pour la solidarité locale,
- **Reprendre du pouvoir** sur votre alimentation,
- **Vous impliquer** dans un projet citoyen sur votre territoire,
- **Découvrir** les producteurs et productrices de votre territoire,

Alors la **CLAF n'attend que vous** !

Quelles sont les conditions pour devenir membre ?

Pour devenir cotisant, seuls 2 critères sont à respecter :

- avoir **plus de 18 ans**
- habiter une des 42 communes de **Flers Agglo**

Il est aussi conseillé de ne pas être totalement coupé du numérique pour faciliter la prise en main de l'outil de paiement.



A quel moment candidater ?

Le dispositif fonctionne par "vagues" d'adhésion successives :

1ère



12/2025 - 02/2026

2ème



03/2026 - 05/2026

3ème



06/2026 - 09/2026

4ème



09/2026 - 12/2026

Tous les 3 mois (4 mois pour la 3ème vague) nous **intégrons de nouveaux membres** au dispositif. Pour les anciens membres, à la **fin de chaque vague** ils peuvent décider de **rester ou non** dans la CLAF (leur place est garantie) et de **modifier** ou non le **montant de leur cotisation**.

Si après la lecture de ce document vous souhaitez candidater à la CLAF (ce que l'on espère !) voici les prochaines étapes :

- un **membre du groupe de réflexion de la CLAF vous appellera d'ici 15 jours**. L'idée ? Discuter du projet, répondre à vos questions et s'assurer que vous êtes prêt à tenter l'expérience avec nous !
- après cet échange, nous vous enverrons par mail **le lien** pour officiellement **candidater**.

Si le projet ne vous intéresse plus, merci de nous le faire savoir par retour de mail afin d'éviter qu'on vous relance inutilement.

Est-ce que tous les candidats sont acceptés ?

Pour **garantir le modèle économique** de la CLAF, le groupe de réflexion a décidé qu'un **tirage au sort** serait effectué si le nombre de sous-cotisations dépasse les capacités financières de la caisse.

Dans ce cas-là, **les personnes cotisant moins de 100€ seront tirées au sort**.

Les personnes **cotisant 100€ ou plus sont retenues automatiquement** car elles assurent la viabilité financière du projet.

Si vous n'avez pas été tiré au sort lors de cette vague, vous serez recontacté pour renouveler votre candidature lors de la prochaine vague.



PROCHAINS RENDEZ-VOUS À AVOIR EN TÊTE



AVRIL

Candidatures vague 3



MAI

- Date limite candidature : **18 mai**
- Tirage au sort et annonce des nouveaux membres : **22 mai**



JUIN



Permanences d'accueil des nouveaux :

- Maison Emile Halbout : **mardi 2 juin de 17h30 à 19h**
- CCAS de Flers : **mercredi 3 juin de 14h à 16h**

C'est à ce moment que je récupère ma carte CLAF, crée mon compte et paye ma cotisation



+ D'INFOS

Contactez-nous sur
caissecommuneblers@gmail.com
06 22 90 92 76
Sur le site internet de Flers Agglo
www.flers-agglo.fr

LA SOLIDARITÉ SE CUISINE AU QUOTIDIEN



flers Agglo

LA COOP DES
TERRITOIRES

PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE
*Liberté
Égalité
Fraternité*